



# SÉJOURS ÉTÉ 2018

## CONDITIONS GÉNÉRALES DE PARTICIPATIONS

Service Enfance Jeunesse Scolaire – Ville de Janzé

POUR TOUT DEPART EN SEJOUR, LA FAMILLE DOIT **METTRE A JOUR LES DONNEES PERSONNELLES** SUR LE PORTAIL FAMILLE (*fiche enfant, informations sanitaires+ fiche famille*) ET **PROCEDER AUX INSCRIPTIONS VIA LE PORTAIL**

[Pour toute question, contacter le service enfance jeunesse scolaire [sei@janze.fr](mailto:sei@janze.fr) ☎02-99-47-51-95.]

AVANT d'accéder aux inscriptions séjours\_2018 sur le portail familles (<https://janze.portail-familles.net>), vous devez accepter les conditions générales de participation présentées dans ce document.

Il suffit d'aller sur la fiche de votre enfant, de vérifier les informations notifiées, de les modifier si nécessaire. Dans la partie « Autorisations » de cliquer sur OUI après avoir pris connaissance des informations.

Aucun élément		
Autorisations		
Autorisation		
CONDITIONS GENERALES CAMPS	J'ai pris connaissance des conditions générales en cliquant ici	<input checked="" type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON

Pour toute nouvelle famille, merci de compléter le formulaire d'ouverture de compte disponible sur portail

UTILISATION PORTAIL FAMILLES

Création d'un compte

Guide d'utilisation du portail

[www.janze.fr](http://www.janze.fr)

CONTACTS

# GRILLE TARIFAIRE 2018

☞ Tarif selon votre Quotient Familial et votre lieu de résidence, cf. tableau ci-dessous.

Pour les Janzéens, merci de vérifier sur le portail familles votre quotient familial. Sans connaissance de votre quotient familial, nous serions contraints d'appliquer le tarif correspondant au quotient familial le plus élevé.

☞ Une dégressivité est possible pour un 2ème et 3ème enfant inscrit en séjour.

## 2018\_GRILLE TARIFAIRES\_SÉJOURS ÉTÉ

SÉJOURS 2018													
Tarif 1er enfant (le séjour le plus cher)		COMMUNE									HORS COMMUNE/TARIF UNIQUE		
		Barème 1 ≤660	Barème 2 661 à 769	Barème 3 770 à 879	Barème 4 880 à 989	Barème 5 990 à 1209	Barème 6 1210 à 1319	Barème 7 1320 à 1429	Barème 8 1430 à 1539	Barème 9 ≥1540	AC.		AC.
<b>CANAILLES ZOUZOUS</b>	L'écurie fantastique	122,06 €	142,41 €	162,75 €	183,10 €	203,44 €	223,78 €	244,13 €	264,47 €	284,82 €	50,00 €	305,16 €	50,00 €
	A comme Ateliers, Amitiés, ...	101,53 €	118,45 €	135,37 €	152,29 €	169,21 €	186,13 €	203,05 €	219,98 €	236,90 €	50,00 €	253,82 €	50,00 €
<b>ESPACE JEUNES</b>	Oxygène	97,21 €	113,41 €	129,61 €	145,81 €	162,01 €	178,22 €	194,42 €	210,62 €	226,82 €	50,00 €	243,02 €	50,00 €
	Sensations fortes	101,81 €	118,78 €	135,75 €	152,72 €	169,68 €	186,65 €	203,62 €	199,70 €	237,56 €	50,00 €	254,53 €	50,00 €

SÉJOURS 2018													
dégressivité 2ème enfant -20%		COMMUNE									HORS COMMUNE/TARIF		
		Barème 1 ≤660	Barème 2 661 à 769	Barème 3 770 à 879	Barème 4 880 à 989	Barème 5 990 à 1209	Barème 6 1210 à 1319	Barème 7 1320 à 1429	Barème 8 1430 à 1539	Barème 9 ≥1540	AC.		AC.
<b>CANAILLES ZOUZOUS</b>	L'écurie fantastique	97,65 €	113,93 €	130,20 €	146,48 €	162,75 €	179,03 €	195,30 €	211,58 €	227,85 €	50,00 €	244,13 €	50,00 €
	A comme Ateliers, Amitiés, ...	81,22 €	94,76 €	108,30 €	121,83 €	135,37 €	148,91 €	162,44 €	175,98 €	189,52 €	50,00 €	203,05 €	50,00 €
<b>ESPACE JEUNES</b>	Oxygène	77,77 €	90,73 €	103,69 €	116,65 €	129,61 €	142,57 €	155,53 €	168,49 €	181,46 €	50,00 €	194,42 €	50,00 €
	Sensations fortes	81,45 €	95,02 €	108,60 €	122,17 €	135,75 €	149,32 €	162,90 €	159,76 €	190,05 €	50,00 €	203,62 €	50,00 €

SÉJOURS 2018													
dégressivité 3ème enfant -25%		COMMUNE									HORS COMMUNE/TARIF		
		Barème 1 ≤660	Barème 2 661 à 769	Barème 3 770 à 879	Barème 4 880 à 989	Barème 5 990 à 1209	Barème 6 1210 à 1319	Barème 7 1320 à 1429	Barème 8 1430 à 1539	Barème 9 ≥1540	AC.		AC.
<b>CANAILLES ZOUZOUS</b>	L'écurie fantastique	91,55 €	106,81 €	122,06 €	137,32 €	152,58 €	167,84 €	183,10 €	198,35 €	213,61 €	50,00 €	183,10 €	50,00 €
	A comme Ateliers, Amitiés, ...	76,15 €	88,84 €	101,53 €	114,22 €	126,91 €	139,60 €	152,29 €	164,98 €	177,67 €	50,00 €	152,29 €	50,00 €
<b>ESPACE JEUNES</b>	Oxygène	72,91 €	85,06 €	97,21 €	109,36 €	121,51 €	133,66 €	145,81 €	157,96 €	170,11 €	50,00 €	145,81 €	50,00 €
	Sensations fortes	76,36 €	89,08 €	101,81 €	114,54 €	127,26 €	139,99 €	152,72 €	149,77 €	178,17 €	50,00 €	152,72 €	50,00 €

### L'acompte :

Il apparaîtra sur la facturation du Service Enfance Jeunesse du mois de l'inscription. L'acompte est à régler directement au Trésor Public à réception de la facture ou sera prélevé si vous êtes en prélèvement automatique.

L'acompte est non remboursable en cas d'annulation, sauf sur présentation d'un certificat médical.

### Le solde :

Le solde sera à régler au Trésor Public de Retiers à réception de la facture en août ou sera prélevé si vous êtes en prélèvement automatique.

Le paiement en **chèques vacances** (ANCV) est possible. Attention, si vous êtes en prélèvement automatique et que vous souhaitez payer en chèques vacances, faites le nous savoir au plus vite afin que l'on désactive ce dernier.

**Merci de nous fournir avant le départ du séjour, les justificatifs des différentes aides auxquelles vous avez le droit (CAF, CE...).**

## CONDITIONS DE PARTICIPATION AVANT LE DÉPART

**Lorsqu'au dernier moment, vous décidez d'annuler le séjour de votre enfant, il faut que vous sachiez que cette décision peut être lourde de conséquences pour l'ensemble des activités enfance jeunesse.** En effet, les séjours proposés aux enfants sont préparés de longs mois à l'avance. Pour ce faire, la Ville de Janzé doit s'engager financièrement auprès de différents prestataires. Quand une inscription est annulée, une partie importante des frais reste à la charge de la Mairie sans que celle-ci bénéficie à un autre enfant. Tout départ anticipé non consécutif à un problème médical ou à un événement familial grave induira des frais : (conditions ci-dessous)

### Si annulation du fait de la famille :

- Jusqu'à 30 jours avant le départ : l'acompte sera dû, sauf sur présentation d'un certificat médical.
  - Entre 29 et 21 jours avant le départ : 50% du prix total du séjour reste dû, sauf sur présentation d'un certificat médical.
  - Entre 20 et 7 jours : 75% du prix total du séjour reste dû, sauf sur présentation d'un certificat médical.
  - Moins de 7 jours ou non présentation le jour du départ : 100% du prix total du séjour reste dû, sauf sur présentation d'un certificat médical.
- Pour toute annulation, quel qu'en soit le motif, une notification écrite est demandée (courriel ou voie postale le cachet de la poste faisant foi).**

### Si annulation du séjour du fait de l'organisateur :

- **Si le nombre de participant minimum n'est pas atteint à la date de validation du séjour, soit au 11 juin 2017.**
  - Sous conseils des prestataires, raisons climatiques ou autres
- ➔ Remboursement des sommes engagées, un autre séjour pourra vous être proposé selon les disponibilités et places restantes.

## CONDITIONS DE PARTICIPATION DURANT LE SÉJOUR - RAPATRIEMENT :

### Si interruption du fait de la famille :

→ Le coût du séjour sera dû.

### Si interruption du séjour du fait de l'organisateur :

*Sous conseils des prestataires, raisons climatiques ou autres :*

→ Le coût du séjour sera dû, toutefois les enfants pourront être accueillis à l'accueil de loisirs le restant de la semaine sans supplément.

*Sur avis médical (maladie ou blessure) :*

→ Le coût du séjour sera dû proportionnellement au nombre de jours effectués.

## ORGANISATION DES SÉJOURS

### Le prix du séjour comprend :

- L'hébergement sous tente ;
- Le transport ;
- Les repas ;
- L'ensemble des activités ;

### Le prix du séjour ne comprend pas :

- Les dépenses personnelles ;
- **Le pique-nique du déjeuner du 1<sup>er</sup> jour à fournir dans un contenant isotherme.** Ces repas doivent être constitués de produits stables à la chaleur qui peuvent attendre d'être consommés. Par exemple : pain, fromage à pâte cuite, pâté en boîte, légumes crus épluchés et lavés, fruits, fruits secs, barres énergétiques, eau de source en bouteille ... Les pique-niques sont préparés juste avant le départ des enfants afin de minimiser la durée séparant la préparation de la consommation. Les produits doivent être réfrigérés préalablement à leur transport dans des sacs isothermes.

La ville de Jazé décline toute responsabilité en cas de perte, de vol, ou de détérioration de vêtements ou d'objets personnels. Il est fortement déconseillé aux enfants/jeunes d'apporter en séjour des objets de valeur (bijoux, jeux, téléphone, argent, MP3...). **Merci de nous transmettre votre attestation d'assurance en cours de validité.**

## TEST PRÉALABLE A LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS NAUTIQUES



Test préalable à la pratique des activités aquatiques et nautiques en accueils collectifs de mineurs.

Ce test est obligatoire pour tous les mineurs pratiquant des activités nautiques. Sans ce document, votre enfant ne pourra pratiquer les activités nautiques prévues. Le test est à passé en piscine auprès de maîtres-nageurs ; **le document est à retourner au service enfance jeunesse scolaire avant le départ. Cas échéant l'inscription sera annulée.**

Le document doit attester de l'aptitude de l'enfant à :

- Effectuer un saut dans l'eau,
- Réaliser une flottaison sur le dos pendant cinq secondes,
- Réaliser une sustentation verticale pendant cinq secondes
- Nager sur le ventre pendant vingt mètres
- Franchir une ligne d'eau ou passer sous une embarcation ou un objet flottant.

**Il est obligatoire de transmettre ce test d'aisance aquatique avant le 10 juin 2018 (uniquement pour les enfants inscrits aux séjours « oxygène » & « Sensations fortes »), sans ce document votre enfant ne pourra participer au séjour.**

## **CHARTRE DU PARTICIPANT**

Les enfants et leurs parents devront prendre connaissance et approuver la charte du participant. Les comportements et attitudes des enfants devront prendre en considération le fait qu'ils vont vivre avec d'autres personnes partageant le même objectif qu'eux, à savoir passer de bonnes vacances.

## **ON DONNE DES NOUVELLES**

Nouveauté 2018 : Vous pourrez suivre quotidiennement les temps forts des vacances de votre enfant sur le site <http://www.ondonedesnouvelles.com/>.

Vous recevrez vos identifiants pour vous connecter via le courrier de confirmation de votre inscription. Chaque séjour détient un mot de passe. Nous vous rappelons que vous ne devez en aucun cas diffuser ce code d'accès en dehors de l'entourage familial.

A Janzé,  
Le 17 avril 2018